

**Projet de règlement concernant la division en districts  
électorales de la municipalité de La Pêche**

**Commentaires présentés par Charles Ricard**

**27 mai 2024-05-27**

## ÉNONCÉS RECEUILLIS SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Énoncé : Étant donné la nécessité de revoir les districts électoraux, il est judicieux de réduire à six pour éviter les votes à égalité.

Commentaire : Il y a vote à pour bloquer un dossier égalité seulement si le maire se prévaut de son droit de vote. À six districts, les probabilités de vote à égalité augmentent drastiquement. Le vote du maire sera pour approuver des dossiers.

---

Énoncé : La réduction à six districts génère des économies en réduisant le salaire d'un élu, ce qui représente environ 27 000 \$ par année .

Commentaire : L'économie représente environ 0,001 % du budget municipal.

---

Énoncé : Le processus de révision des districts est initié car le découpage actuel déroge de la loi.

Commentaire : Un seul district, soit le 7, déroge et ce par 2.7 %.

---

Énoncé : Le comité qui a travaillé sur le découpage, a présenté un scénario à 6 districts et un scénario à 7 districts.

Commentaires : Le division des districts est au centre de notre démocratie et dans un souci de transparence, la municipalité devrait présenter tous les scénarios étudiés.

Énoncé : La municipalité est le résultat de la fusion de 9 villages en 1975. Le conseil municipal reconnaît l'importance du sentiment d'appartenance à ces villages.

Commentaires : En 1975 il y avait cinq municipalités de canton ou de village qui ont fusionnés soit la municipalité du canton d'Aldfield, le village de Ste-Cécile de Masham, la municipalité de Masham-Nord, le village de Wakefield et la municipalité du canton de Wakefield. Il y avait 9 secteurs ou noyaux villageois soit Laç-des Loups, East Aldfield, Duclos, Rupert, Ste-Cécile de Masha, Lascelles, Farrelton, la canton de Wakefield et Wakefielg.

---

Énoncé : La révision se fait au 4 ans pour s'assurer de respecter la variation maximale de +/- 25% entre le nombre d'électeurs de chacun des districts avec la moyenne qui est obtenu en divisant le total des électeurs par le nombre de districts.

Commentaires : Un seul district dépasse la variation maximale et ce de 2.7 %. Le quartier 7 compte 1 294 électeurs et la limite supérieure de l'écart permise est de 1 270 électeurs. Il y a donc 24 électeurs à déplacer du quartier 7 vers le quartier 6.

---

Dans le processus de découpage des districts électoraux, la Commission de représentation électorale (CRE) prône le respect de la valeur de l'équité dans l'égalité du vote des électeurs par le respect des communautés naturelles. La CRÉ a aussi pour

mission d'établir, au besoin, la carte électorale municipale en favorisant la consultation du citoyen et assurer une représentation juste et équitable.

Les principes suivants doivent être respectés afin d'assurer la représentation effective de l'électorat :

- Respect du principe démocratique fondamental qu'est la représentation effective
  - Égalité du vote des électeurs est une condition essentielle de la représentation effective
  - Les districts électoraux doivent respecter les communautés naturelles.
  - Les districts électoraux doivent être homogènes
  - Les districts électoraux doivent respecter le tissu socioéconomique, les tendances démographiques, les superficies et les distances.
  - Une municipalité peut déroger au critère lié au nombre moyen d'électeur en justifiant le tout à la CRE.
  - La LERM permet aux municipalités de moins de 20 000 habitants d'être divisées en 6, 7 ou 8 districts.
- 

#### **Arguments en faveur du maintien de sept districts**

- la division proposée ne respecte pas les communautés naturelles
- Aucune consultation lors de l'étude des différents scénarios
- Dilution du poids du vote car nombre d'électeurs par quartier est plus élevé à 6 districts.
- Selon la nouvelle carte, le quartier 1 représente 45 % du territoire mais seulement 17 % de la population.
- Selon la nouvelle carte, les liens naturels Nord – Sud ne sont pas respectés dans la plupart des districts
- Les distances, exemple dans le quartier 1, d'est à l'ouest sont énormes et ne favorisent pas les liens naturels et la participation à la vie de quartier et aux élections.

Merci de votre attention